Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Affiché le
ID : 089-200047181-20221222-DE82_2022-DE

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL
Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf du mois de décembre à neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize décembre deux mil vingt-deux.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - René BOUSSIN (suppléant de Yannick VILLAIN) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Lionel MION - Joël NAIN – Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Chantal ROYER - - Gilles SACKEPEY –Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVAULT – Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN - Michaël LAVENTUREUX –Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Patrick OFFREDI - Denis POUILLOT – Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	31
Votes pour :	31
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

N° 82/2022

Objet : : Attribution d'aides concernant l'appel à projet « RENOVATION - BBC – EFFILOGIS »

La construction de bâtiments exemplaires, dépassant la réglementation thermique en vigueur insuffisante par rapport aux standards, de type « Bâtiment Basse Consommation » (BBC), est un axe majeur dans la transition énergétique. Les collectivités territoriales ont un rôle prépondérant dans l'atteinte des objectifs que s'est fixé la France. Pour sensibiliser et inciter les particuliers à s'engager dans une telle démarche de maîtrise de l'énergie, les collectivités se doivent d'être exemplaires dans ce domaine.

Le SDEY a décidé de lancer plusieurs appels à projets afin de renforcer sa politique en faveur des actions de Maîtrise de l'Energie, avec pour objectif de soutenir financièrement et techniquement les collectivités et EPCI de l'Yonne ; Et notamment pour la réalisation de projets de rénovation de bâtiments publics performants en matière d'efficacité énergétique.
Ci-dessous la liste des projets, des collectivités adhérentes au service « Conseil en Energie Partagé », soumis à analyse de la commission « Transition Energétique » :

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Affiché le
ID : 089-200047181-20221222-DE82_2022-DE

Collectivité	Bâtiment	Principaux travaux de rénovation énergétique « BBC »	Montants éligibles	Aides SDEY octroyées *(Déduction faite d'un forfait contrôle CEE)*
VERMENTON	Moulin des Iles	• Isolation (plancher haut, plancher bas et Parois) • Menuiseries • Chauffage PAC Air/Eau • VMC • Régulation	1 037 000 €	**48 920.00 €**
BLENEAU	Ateliers -> Future Salle de Restauration scolaire	• Isolation extérieure, combles • Menuiseries • VMC • 2 PAC Air/Air	321 000 €	**48 560.00 €**

Le règlement d'intervention de l'appel à projet « **RENOVATION ENERGETIQUE - BBC -EFFILOGIS** » précise les exigences à respecter et notamment l'obligation d'être retenu dans le cadre du programme EFFILOGIS de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Transition Energétique », il est proposé d'accorder l'aide aux communes ; celles-ci étant versées uniquement si accord de l'aide de la Région. Comme précisé dans le règlement, l'aide financière sera versée après réception des travaux, sur présentation des justificatifs. Le SDEY se réserve le droit de ne pas verser la subvention ou de réclamer le remboursement de l'intégralité de la somme versée en cas de manquement du maître d'ouvrage à ses obligations stipulées dans le règlement d'attribution.

Vu le règlement d'attribution du SDEY concernant l'appel à projets « Rénovation énergétique - BBC-Effilogis »,
Vu le règlement financier en vigueur,
Vu les demandes d'aides présentées par les collectivités,
Vu l'avis favorable de la Commission « Transition Energétique »,

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Approuve** l'attribution des aides ci-dessus mentionnées ;
- **Autorise** le Président à signer tout document afférant à ce dossier, notamment la convention de financement.

Fait et délibéré en séance

Le 19 décembre 2022
Le Président
Jean-Noël LOURY